

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 9 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le neuf avril deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge FAGUET, Maire.

Présents : Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : BOUVRON Alizée

## ✓ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du 29/01/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ✓ **Approbation des comptes de gestion 2020**

Le Conseil municipal examine les comptes de gestion 2020 dressés par le comptable public, Monsieur Aïssa SIRINE.

Étant conformes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2020 du budget communal et lotissement.

(Délibération n°2021\_D08)

## ✓ **Vote des comptes administratifs 2020**

- Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2020 établi ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	198 403.23 €	Dépenses	147 463.87 €
Recettes	281 467.01 €	Recettes	27 388.09 €
Excédent	83 063.78 €	Déficit	- 120 075.78 €
Report 2019	567 368.36 €	Report 2019	17 316.83 €
Part aff. à l'invest. 2020	0 €	Résultat de clôture	-102 758.95 €
Résultat de clôture	650 432.14 €		

Hors présence du Maire, sous la Présidence de Madame CENDRES Magali, Première Adjointe, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

(Délibération n°2021\_D09)

- Le conseil municipal examine le compte administratif du budget lotissement 2020 établi ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	0	Recettes	0 €
Excédent	0 €	Déficit	0 €
Report 2019	0 €	Report 2019	0 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	0 €

Hors présence du Maire, sous la Présidence de Madame CENDRES Magali, Première Adjointe, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2020.

(Délibération n°2021\_D10)

## ✓ **Budget communal : affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 17 316.83 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 567 368.36 €

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 9 avril 2021

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution ( Déficit - 001) de la section d'investissement de : -120 075.78 €  
Un solde d'exécution ( Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 83 063.78 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 240 797.03 €  
En recettes pour un montant de : 56 321.54 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 287 234.44 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 287 234.44 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 363 197.70 €

(Délibération n°2021\_D11)

✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2021**

Le Maire expose que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB) fixée à 29.91 % revient à la commune, dont la part actuelle de TFB s'élève à 6.67%. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2021 comme suit :

- Taux de la taxe foncière bâti : 36,58 % (29.91%+6.67%)
- Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60 %
- Taux de la CFE : 20,21 %

(Délibération n°2021\_D12)

✓ **Vote des budgets primitifs 2021**

- Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif communal 2021 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<b>Dépenses</b>	<b>615 232.16 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>746 141.43 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>615 232.16 €</b>	(dont RAR	240 797.03 €)
		<b>Recettes</b>	<b>746 141.43 €</b>
		(dont RAR	56 321.54 €)

(Délibération n°2021\_D13)

- Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif lotissement 2021 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	17 000 €	Dépenses	0 €
Recettes	17 000 €	Recettes	0 €

(Délibération n°2021\_D14)

- Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif assainissement 2021 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	4 600 €	Dépenses	101 500 €
Recettes	4 600 €	Recettes	101 500 €

(Délibération n°2021\_D15)

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal*

## *du vendredi 9 avril 2021*

### ✓ **Subventions aux associations pour l'année 2021**

Monsieur le Maire donne le détail des dossiers de demande de subvention reçus.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021 comme suit :

- ADMR de Laboutarié : 350 €
- ACPA Chenil de Castres : 336 €
- Génération Mouvement St Julien du Puy- Montdragon-St Genest de Contest : 230 €
- FNACA de Lautrec : 50 €
- FJEP: 350 €
- Détente et Loisirs : 350 €
- Wifi@StJulien : 350 €
- OMSJ : 350 €
- ACCA Chasse : 350 €
- Comité des fêtes : 350 €
- Rustines et Buisson Noir (VTT) : 350 €
- La Relève : 350 €

(Délibération n°2021\_D16)

### ✓ **Renouvellement de la convention de mise à disposition des salles communales à Trifyl et au Castres Handi Sport**

- Monsieur le Maire expose que la convention de mise à disposition des équipements sportifs et annexes communaux conclue avec le syndicat mixte Trifyl prend fin au 30 juin 2021 et propose de renouveler ladite convention dans les mêmes conditions pour un an supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de reconclure avec le syndicat mixte Trifyl la convention de mise à disposition des équipements communaux sportifs et des salles annexée dans les mêmes conditions.

DIT que la contribution demandée à Trifyl s'élève à 5 000 €, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

(Délibération n°2021\_D17)

- Monsieur le Maire expose que la convention de mise à disposition des équipements sportifs et annexes communaux conclue avec le CHOC prend fin au 25/08/2021 et propose de renouveler ladite convention dans les mêmes conditions pour un an supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de reconclure avec le Castres Handisport Olympique Club (CHOC) la convention de mise à disposition des équipements communaux sportifs et des salles annexée dans les mêmes conditions.

- DIT que la contribution demandée au CHOC s'élève à 100 €, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 août 2022.

(Délibération n°2021\_D18)

### ✓ **Rapport des délégués aux commissions**

#### ✓ **Questions diverses**

- **Panneau pour la salle polyvalente** : le Maire présente le devis du graphiste CREAJ pour un panneau de 240 cm sur 120 cm à accrocher dans la salle, reprenant le graphisme du bulletin municipal et du site web, d'un montant de 253.62 € TTC. Le devis est accepté par le Conseil municipal et l'entreprise MIC réalisera un panneau en aluminium laqué pour l'extérieur indiquant « Salle polyvalente »
- **Chauffage de la salle polyvalente** : 2 devis sont présentés au Conseil pour des aérothermes.
- **Repas communal** : le Maire propose d'organiser, quand la situation sanitaire le permettra, un repas offert par la commune aux habitants. Le Conseil donne son accord et la date sera définie ultérieurement.

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal*

## *du vendredi 9 avril 2021*

- Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) du Dadou : une révision du PPRi est en cours. Une consultation publique sera lancée. Les conseillers soulignent que les berges du Dadou ne sont pas entretenues.
- Divers : les GPS ne reconnaissent pas l'impasse ni le chemin de La Molière.

Le Maire prononce la clôture de la séance. Suivent les signatures :

BARDOU Christian

BONNET Alain

BOUVRON Alizée

CENDRES Magali

FAGUET Serge

LAFON Angélique

MAIO Sébastien

MAZARS Eric

PUECH Thierry

ROUANNE Jean

SALORT Carole